

DECISION DU PRESIDENT N° DECRE_2023_094

Fourniture de livres non scolaires pour l'année 2024

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu les dispositions du 1° et 2° de l'article 3 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;
Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-9 du Code de la commande publique ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu ;
Vu les pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) de la procédure sans publicité ni mise en concurrence adressées aux librairies concernées ;
Considérant qu'il convient d'attribuer, signer et notifier les accords-cadres pour la réalisation des prestations décrites au Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les accords-cadres de fourniture de livres non scolaires pour l'année 2024 sont attribués aux librairies suivantes :

- Lot n°01 « Romans adulte »
 - o *Attributaire : LE LIVRE DANS LA THEIERE (85 620 ROCHESEVIERE)*
 - o *Montant maximum de commande : 24 999,00 € HT*

- Lot n°02 « Livres de fiction Jeunesse (hors bandes dessinées) »
 - o *Attributaire : LA NOUVELLE LIBRAIRIE 85 000 (85 000 LA ROCHE SUR YON)*
 - o *Montant maximum de commande : 17 000,00 € HT*

- Lot n°03 « Bandes dessinées Jeunesse »
 - o *Attributaire : LA NOUVELLE LIBRAIRIE 85 000 (85 000 LA ROCHE SUR YON)*
 - o *Montant maximum de commande : 7 000,00 € HT*

- Lot n°04 « Bandes dessinées Adulte »
 - o *Attributaire : LES TROIS MONDES (Montaigu / 85 600 MONTAIGU-VENDEE)*
 - o *Montant maximum de commande : 10 000,00 € HT*

- Lot n°05 « Documentaire »
 - o *Attributaire : MAISON DE LA PRESSE – MEDIAPA (Montaigu / 85 600 MONTAIGU-VENDEE)*
 - o *Montant maximum de commande : 22 000,00 € HT*

- Lot n°06 « Livres en express tous genres confondus »
 - o *Attributaire : MAISON DE LA PRESSE – MEDIAPA (Montaigu / 85 600 MONTAIGU-VENDEE)*
 - o *Montant maximum de commande : 7 000,00 € HT*

- Lot n°07 « Livres en langues étrangères »
 - o *Attributaire : ABRAKADABRA (38 500 VOIRON)*
 - o *Montant maximum de commande : 2 000,00 € HT*

ARTICLE 2

Les contrats relatifs à ces prestations et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par le Président.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 28 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231227-DECRE_2023_094-AR



ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 27/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération

